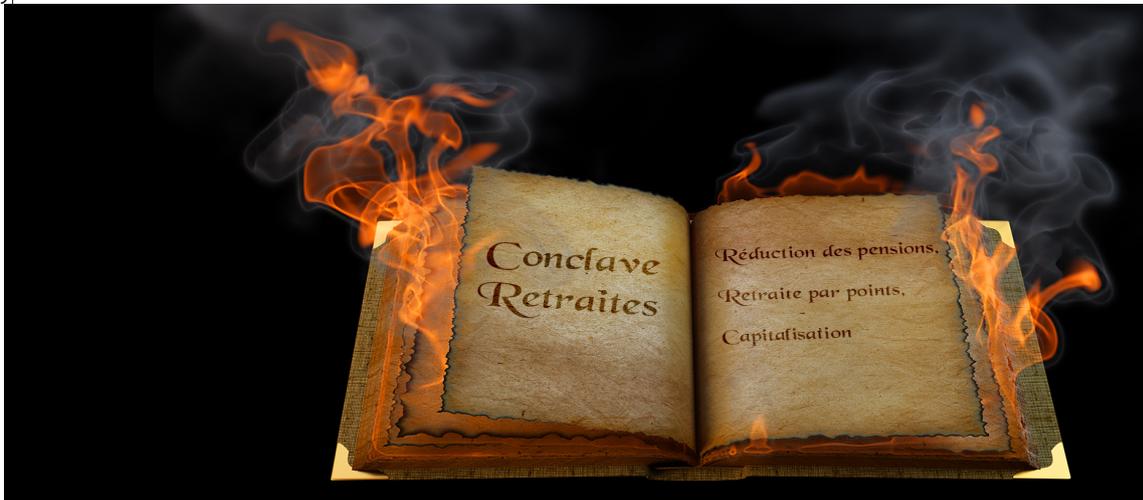


RETRAITES : LE DIABLE SE CACHAIT DANS LE CONCLAVE

RÉDUCTION DES PENSIONS, RETRAITE PAR POINTS, CAPITALISATION ...IL FAUT LUTTER



A qui profite le piège du conclave ?

Loin d'être un échec pour le gouvernement et le patronat, le conclave sur les retraites remplit au contraire ses objectifs en faisant cautionner par certaines organisations syndicales, le maintien d'un départ à la retraite à 64 ans « **Tous les participants se sont entendus pour ne pas remettre en cause les conditions d'âge [à 64 ans]** ». F. Bayrou (conférence de presse) ainsi qu'une nouvelle réforme de régression sociale majeure.

Le véritable enjeu pour F. Bayrou à travers ce conclave, outre d'essayer de rester au pouvoir, est de faire adopter le retour « du système à points », c'est-à-dire à cotisations définies qu'Emmanuel Macron n'avait pas réussi à nous imposer en 2019 sous la pression des mobilisations massives de toute la population.

Ce qui nous attend si nous ne réagissons pas !

Volontairement le terme de « système à points » n'est jamais mentionné dans le texte final repris par F. Bayrou afin de ne pas réactiver d'opposition, pour autant le changement de système est lui bien acté à travers la proposition de remplacer les conseils d'administration des caisses de retraite de la Sécurité sociale par un pilotage identique à celui du système de retraite complémentaire à points de l'Agirc-Arrco.

Règle d'or et baisse des pensions

Le texte issu du conclave est clair : ce nouveau pilotage du système de retraite « serait assuré au moyen d'une règle d'or » avec laquelle « les âges légaux du système pourront être ajustés » et les règles de revalorisation des pensions servies pourront être adaptées ».

Il s'agit bien d'une nouvelle tentative d'Emmanuel Macron de nous imposer un système de retraite entraînant mécaniquement la baisse du niveau des pensions des futurs retraités comme des retraités actuels, et dans lequel il n'y a plus de repère d'âge de départ. Dans ce genre de système, l'âge de départ à la retraite devient alors une variable d'ajustement qui pourrait être repoussé à 66, 67...70 ans sans la nécessité d'une réforme impopulaire pour le pouvoir en place.

Capitalisation obligatoire

Ce type de système, qui fait automatiquement baisser le niveau des pensions, s'accompagne toujours, dans les pays où il existe, de systèmes de capitalisations obligatoires. Là encore le texte issu du conclave le prévoit, en demandant qu'une négociation s'ouvre dès 2026 sur la capitalisation avec pour objectif « une extension des dispositifs facultatifs existants ou la mise en place d'un régime obligatoire supplémentaire aux régimes existants ».

C'est la fin de notre modèle de retraite !

Propositions inacceptables

Mais les coupes dans les prestations ne sont pas que pour le futur, elles concernent les prestations dès aujourd'hui avec les deux propositions suivantes :

- Le recul de l'âge de départ à la retraite pour les carrières longues : 62 ans pour ceux ayant commencé avant 20 ans avec au moins 7 trimestres cotisés ; 63 ans pour ceux ayant commencé avant 21 ans avec au moins 8 trimestres.
- La diminution drastique du niveau des pensions des retraités actuels par le biais d'une désindexation des retraites sur l'inflation de - 0,8 points en 2026 et de - 0,4 points pour les années suivantes jusqu'à 2030.

Les autres propositions issues du conclave ne sont que des propositions cosmétiques, qu'il s'agisse :

- De baisser l'âge de départ à taux plein de 67 ans à 66 ans et demi ; ce qui aura surtout pour effet de faire partir des personnes sans le nombre de trimestres nécessaires (43 ans), avec de fait une pension plus basse.
- De réintroduire trois critères « port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques » dans le C2P, dont la « présomption simple pourra faire l'objet d'un renversement par l'employeur » s'il justifie d'un minimum de prévention. Autant dire que ces critères ne s'appliqueront donc jamais. De plus le patronat met la pression pour qu'il n'y ait plus de possibilité de départ anticipé si ces trois critères sont réintroduits !
- De modifier le calcul de la pension des femmes sur les 24 (pour un enfant) et 23 (pour deux enfants) meilleures années. Cela ne changera rien au final pour beaucoup d'entre elles.

Pour la FNPOS CGT il est urgent d'informer et de mobiliser les salariés sur cette nouvelle et dangereuse réforme du système de retraite qui va dégrader les droits des retraités et des futurs retraités.

La FNPOS CGT revendique :

- L'abrogation de la Réforme Borne qui repousse l'âge de départ à 64 ans
- L'abrogation de la réforme Touraine, qui allonge la durée de carrière à 43 ans
- Le rejet de tout système de capitalisation des retraites
- La retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière
- Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :
 - Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.
 - Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans.
 - Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garants d'une véritable compensation pour les carrières hachées.
- Un minimum de pension au niveau du SMIC CGT (2000 €)
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix